

ASSEMBLÉE NATIONALE

3 juin 2025

PORTANT PROGRAMMATION NATIONALE ET SIMPLIFICATION NORMATIVE DANS
LE SECTEUR ÉCONOMIQUE DE L'ÉNERGIE - (N° 463)

Rejeté

SOUS-AMENDEMENT

N ° CE629

présenté par

M. Tavel, Mme Abomangoli, M. Alexandre, M. Amard, Mme Amiot, Mme Amrani, M. Arenas,
M. Arnault, Mme Belouassa-Cherifi, M. Bernalicis, M. Bex, M. Bilongo, M. Bompard,
M. Boumertit, M. Boyard, M. Cadalen, M. Caron, M. Carrière, Mme Cathala, M. Cernon,
Mme Chikirou, M. Clouet, M. Coquerel, M. Coulomme, M. Delogu, M. Diouara, Mme Dufour,
Mme Erodi, Mme Feld, M. Fernandes, Mme Ferrer, M. Gaillard, Mme Guetté, M. Guiraud,
Mme Hamdane, Mme Hignet, M. Kerbrat, M. Lachaud, M. Lahmar, M. Laisney, M. Le Coq,
M. Le Gall, Mme Leboucher, M. Legavre, Mme Legrain, Mme Lejeune, Mme Lepvraud,
M. Léaument, Mme Élisabeth Martin, M. Maudet, Mme Maximi, Mme Mesmeur,
Mme Manon Meunier, M. Nilor, Mme Nosbé, Mme Obono, Mme Oziol, Mme Panot, M. Pilato,
M. Piquemal, M. Portes, M. Prud'homme, M. Ratenon, M. Saint-Martin, M. Saintoul,
Mme Soudais, Mme Stambach-Terrenoir, M. Taché, Mme Taurinya, Mme Trouvé et M. Vannier

à l'amendement n° CE555 (Rect) de M. Armand

ARTICLE 5

Au début de la seconde phrase du deuxième alinéa, après les mots :

« À cette date, »

insérer les mots :

« la capacité installée de production d'électricité issue d'installations utilisant l'énergie cinétique
des courants marins ou fluviaux doit atteindre au moins 1 gigawatt, ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Cet amendement du groupe LFI-NFP vise à fixer l'objectif d'atteindre au moins 1 gigawatt de
capacité installée de production d'électricité issue de l'hydrolien d'ici à 2030.

L'hydrolien produit de l'électricité grâce aux courants de marée, parfaitement connus des années à
l'avance. Cette production d'électricité, tous les jours au rythme des marées, est donc parfaitement
prédictible.

Le potentiel de cette énergie renouvelable est déjà largement connu : 5 gigawatts en France, au large des côtes bretonnes (passage du Fromveur) et normandes (Raz-Blanchard). D'aucuns estiment que la frilosité du Gouvernement, consentant un objectif de 250 MW dans le projet de la nouvelle PPE, ne suffit pas à déclencher les investissements nécessaires au développement de cette branche des énergies marines renouvelables.

C'est pourquoi, comme le recommande notamment Hydroquest, portant le projet de ferme pilote dans le raz-blancard, nous demandons par cet amendement l'inscription dans la loi d'un objectif de capacité installée d'au moins un gigawatt d'ici 2030.